

Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Geomatik Schweiz : Geoinformation und Landmanagement =
Géomatique Suisse : géoinformation et gestion du territoire =
Geomatca Svizzera : geoinformazione e gestione del territorio**

Band (Jahr): **115 (2017)**

Heft 12

PDF erstellt am: **16.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

P 22.172
Geomatik ■ **Schweiz**
Géomatique ■ **Suisse**
Geomatica ■ **Svizzera**

Geoinformation und Landmanagement
Géoinformation et gestion du territoire
Geoinformazione e gestione del territorio

12/2017

Dezember 2017, 115. Jahrgang
Décembre 2017, 115ième année
Dicembre 2017, 115. anno



Leica ScanStation P50
Scannen Sie das Unerreichbare

ETH-Bibliothek



EM000008436445

- when it has to be **right**

Leica
Geosystems



Centre de formation géomatique suisse (CF-geo-Romandie)



Voici ce qu'il faut savoir sur le nouveau financement fédéral relatif aux cours organisés par le Centre de Formation Géomatique Suisse (CF-geo) menant au Brevet Fédéral de technicien(ne) en géomatique (BF).

Ce nouveau *financement fédéral, axé sur la personne, permettra de subventionner directement les étudiant(e)s*. Actuellement nous sommes sur un système de subventionnement cantonal directement versé aux écoles. Cette nouvelle forme de subventionnement est un plus qui devrait d'avantage encourager les prétendant(e)s à se lancer dans cette formation. Le système cantonal présentait l'avantage de pouvoir maintenir des prix bas pour l'accès à nos modules. Certains cantons, comme le canton de Vaud avec «FonPro», proposaient déjà une subvention directement pour les étudiant(e)s. Tous les cantons n'ayant pas la même politique de subventionnement, certains élèves touchaient une aide financière alors que d'autres pas du tout. Avec le nouveau système il n'y aura plus cette inégalité. A défaut de subvention cantonale, nous serons dans l'obligation de revoir les prix de nos modules à la hausse, mais *tou(te)s* les étudiant(e)s désirant obtenir le Brevet Fédéral de technicienne ou technicien en géomatique, pourront recevoir une aide financière considérable qui couvrira le *50% des frais de formation*. Pour les Vaudois, l'aide de «FonPro» sera diminuée dès 2018, mais restera en vigueur et il sera possible de cumuler les deux subventionnements.

Ce nouveau système fédéral va être mis en place à partir du 1^{er} janvier 2018. L'école CF-geo a déjà entrepris les démarches afin d'y être intégrée (cours n° 2646, profession n° 64142). Comme déjà indiqué, le taux de subventionnement s'élèvera à 50% des frais de cours pris en considération. Il s'appliquera jusqu'à la limite supérieure (plafond), qui est de Frs 19 000.– pour des cours préparatoires à un *examen professionnel* (Brevet Fédéral). Le nombre de modules suivis ne sera pas limité et les répétitions d'examens de modules, en cas d'échec, sont également prises en compte. Est prise en considération la partie d'un cours qui sert directement à la préparation de l'examen fédéral. Par contre, les frais de repas, de déplacement, de nuitée, de cérémonie de remise des diplômes et autres coûts non directement liés au contenu de l'examen fédéral ne sont pas pris en compte dans le calcul de la demande de subvention. Les frais d'inscription du travail final de Brevet qui ne sont pas facturés par CF-geo seront

également pris en compte si le plafond de frais de Frs 19 000.– n'est pas encore atteint. *Cela donne une aide financière totale de Frs 9500.– au maximum* (50% de Frs 19 000.– de frais max.).

Les contributions ne seront versées qu'au moment de l'acceptation du sujet de Travail de Brevet par la commission AQ. L'étudiant(e) doit prévoir cela dans son budget. En cas de difficultés financières, une demande de subventions partielles pourra être faite, mais sous certaines conditions assez strictes (peu ou pas de paiement de l'IFD). De ce fait, ces demandes seront rares.

En résumé, pour toucher les subventions fédérales, il faudra que l'étudiant soit *domicilié en Suisse*; qu'il *paie lui-même les frais* (pas de subvention aux entreprises); qu'il s'inscrive à l'examen final (*Travail de Brevet*); qu'il fournisse les documents demandés (*attestations* de suivi de cours de CF-geo et de paiements de CF-geo et pour le Travail de Brevet) et enfin qu'il s'inscrive et dépose tous les documents (avec factures) sur un *portail du SEFRI* (Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation) qui sera à disposition dès 2018.

Pour tout complément d'information, voici le lien du site du SEFRI qui s'occupe de ce financement: www.sbf.admin.ch/contributions.

Pour la fin de la volée n° 5 de CF-geo «Romandie», nous allons adapter nos prix à cause des subventions que l'école de touchera plus dès 2018. Pour les candidats au Brevet Fédéral qui paient le prix du «BF» comprenant l'examen du module, nous allons devoir augmenter les prix des modules d'environ 20%. Par exemple, le module S9 «Géomatique et construction» passera de Frs 1450.– à Frs 1750.– Ces étudiant(e)s toucheront, pour tous les modules réalisés à partir de 2018, *50% des frais de cours* dès leur inscription au Travail de Brevet. Pour obtenir ces nouvelles subventions à la personne, *il ne faudra plus facturer à l'employeur* (nous vous invitons à trouver d'autres arrangements). Pour nos étudiant(e)s en formation continue et celles et ceux qui ne toucheront pas ces nouvelles subventions, les prix seront inchangés. Une adaptation complète des prix des modules sera effectuée pour la volée n° 6 qui débutera en janvier 2019.

Ce document est un résumé informel, adapté à CF-geo en octobre 2017.